

# COMMUNE D'ARTOLSHEIM

## Département du Bas-Rhin

### PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

*Séance du 27 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Damien SCHULTZ**. *(présence non comptabilisée pour le vote du compte administratif)*

**14 conseillers présents** : Karine ROLLAND, Olivier MITRE, Isabelle ZEIGER, Pascal REINBOLD, Babette GIARD, Gaël WALTSBURGER, Anne GATTANG, Joël LAMMER, Sandra KREMPP, Claude JEHL, Christiane KOEBEL-SCHULTZ, Stéphane TAGLANG, Delphine SCHWAB, Franck WIEDEMANN

**Secrétaire de séance** : Olivier MITRE

**Quorum** : 8

#### Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026
- Compte administratif 2025
- Approbation du compte de gestion 2025
- Affectation du résultat 2025
- Votes des taxes locales 2026
- Budget primitif 2026
- Personnel - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet
- SMICTOM - Désignation d'un référent « déchets »
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Divers
  - Invitation fête des aînés

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En accord avec Olivier MITRE, le conseil municipal désigne Olivier MITRE en tant que secrétaire de séance du conseil municipal.

**Adoptée par**  
**15 voix « pour »**

## APPROBATION DU PV DU 31 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 a été arrêté et approuvé par

**Adoptée par**

**15 voix « pour »**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après lecture du compte administratif 2025 et en l'absence du Maire, Damien SCHULTZ,  
Le Conseil Municipal, après délibération,

**Approuve, le compte administratif 2025 comme suit :**

### Fonctionnement

Recettes 949 308,72 €  
Excédent reporté +129 064,81 €

**Total +1 078 373,53 €**

Dépenses 752 735,76 €

Résultat +325 637,77 €

### Investissement

Recettes 89 548,48 €  
Excédent reporté +205 419,26 €

**Total +294 967,74 €**

Dépenses 103 881,28 €

Résultat +191 086,46 €

**Adoptée par**

**14 voix « pour »**

**1 voix « abstention » Damien SCHULTZ**

## COMPTE DE GESTION 2025

Après présentation du compte de gestion 2025 dressé par le Trésorier,

Le Conseil Municipal, après délibération,

**Approuve le compte de gestion 2025 dont les sommes sont identiques à celles du compte administratif 2025.**

**Adoptée par**

**15 voix « pour »**

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Le conseil municipal, après délibération,

**Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 325 637,77 € de la manière suivante :**

**Section de fonctionnement-recettes C/002 : 159 718,23 €**

**Section d'investissement – recettes C/1068 : 165 919,54 €**

**Adoptée par**

**15 voix « pour »**

## **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

### **Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026**

Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TFPB : 20,89 %

TFPNB : 47,26 %

THRS : 15,50 %

CFE : 20,15 %

Il est proposé de ***maintenir*** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFPB : 20,89 %

TFPNB : 47,26 %

THRS : 15,50 %

CFE : 20,15 %

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition par :**

**Adoptée par**

**15 voix « pour »**

*Claude JEHL s'interroge sur l'évolution de la base d'imposition de la CFE entre 2025 et 2026. Il souhaiterait également savoir comment la commune se place en termes de fiscalité par rapport aux autres communes de la CCRM.*

*Mr le Maire indique qu'il n'y a, à ce stade, pas d'intérêt à augmenter les taux car les projets ne sont pas encore en place.*

## **BUDGET PRIMITIF 2026**

### **Fonctionnement**

|          |              |
|----------|--------------|
| Dépenses | 904 210,23 € |
| Recettes | 904 210,23 € |

### **Investissement**

|          |              |
|----------|--------------|
| Dépenses | 376 100,80 € |
| Recettes | 376 100,80 € |

**Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 tel qu'il a été présenté.**

**Adoptée par**

**15 voix « pour »**

*Stéphane TAGLANG pose la question quant à l'évolution entre 2025 et 2026 des montants des comptes de rémunérations. Il lui a été apporté comme réponse, qu'il était prévu d'embaucher, en remplacement des départs à la retraite, des titulaires mais qu'en l'absence de candidatures, ce sont des contractuels qui ont été sélectionnés. La masse salariale globale (titulaires et contractuels) reste sensiblement identique.*

*Mr le Maire précise à l'assemblée que l'excédent doit au minimum couvrir le prêt contracté pour les travaux de l'école.*

## **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Compte tenu des besoins de fonctionnement de la commune notamment en raison du départ en retraite de l'agent occupant précédemment le poste, il convient de renforcer les effectifs du secrétariat général.

Dans ce cadre, le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, C1 à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 pour occuper les fonctions d'assistant administratif polyvalent.

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer l'emploi permanent d'adjoint administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la délibération n° 2025032711 en date du 27 mars 2025 correspondant à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C de la filière administrative),

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

## **DÉCIDE**

### **Article 1 :**

De créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

### **Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1er juin 2026.

### **Article 3**

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique, comme développé ci-dessus.

### **Article 4**

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

### **Article 5 :**

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### **Article 6 :**

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Adoptée par**

**15 voix « pour »**

*Karine ROLLAND informe le conseil sur le déroulé de la publication de poste et la procédure de recrutement. Elle indique que l'agent contractuel en place actuellement candidatera à ce nouveau poste. Mr le Maire précise que cet agent donne satisfaction aux dires de ses collègues.*

### **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT « DÉCHETS » - SMICTOM**

En accord avec Anne GATTANG, le conseil municipal désigne Anne GATTANG en tant que référent « déchets » auprès du SMICTOM

#### **Adoptée par**

**15 voix « pour »**

### **LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

#### **Composition de la commission (CCID)**

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- le maire
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;

#### **Désignation des commissaires (CCID)**

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires
- 12 noms pour les commissaires suppléants

| TITULAIRES                  | SUPPLÉANTS         |
|-----------------------------|--------------------|
| - Anne GATTANG              | - Karine ROLLAND   |
| - Sandra KREMPP             | - Isabelle ZEIGER  |
| - Babette GIARD             | - Delphine SCHWAB  |
| - Claude JEHL               | - Olivier MITRE    |
| - Joël LAMMER               | - Stéphane TAGLANG |
| - Franck WIEDEMANN          | - Gaël WALTSBURGER |
| - Christiane KOEBEL-SCHULTZ | - Cédric KRETZ     |
| - Pascal REINBOLD           | - Camille KROETZ   |
| - Philippe STEIBLI          | - Vincent GAMB     |
| - Robert SCHULTZ            | - Christelle UTARD |
| - Florian TAGLANG           | - Jean-Marc KOEBEL |
| - Hélène KOEBERLÉ           | - Johana MULLER    |

*Mr le Maire informe qu'il sera fait des recherches sur l'organisation effective de la commission qui a lieu annuellement.*

*Karine ROLLAND fait lecture à l'assemblée de ses recherches sur le rôle de cette commission.*

**Adoptée par**

**15 voix « pour »**

## **DIVERS**

### **FÊTE DES AÎNÉS**

*Karine ROLLAND fait part à l'assemblée que le traiteur Simler a été informé du choix du menu. Concernant l'animation musicale, l'école de musique de Marckolsheim interviendra durant l'apéritif et que la musique de Bindernheim prendra le relais. Durant le repas un magicien en close-up passera aux tables durant le repas.*

### **TRAVAUX JONCTION RUE DE LA POLICE/RUE DES VERGERS**

*Pascal REINBOLD informe l'assemblée qu'une réunion de chantier a eu lieu le 9 avril avec l'entreprise Jehl et le cabinet de géomètre 1 point 6. Il y a eu, entre autres, une révision des niveaux. Un point sur les travaux est prévu au prochain conseil municipal. Claude JEHL confirme que la pose d'enrobé sera finalisée d'ici 2 semaines.*

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

*Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent en charge de l'agence postale se termine fin juin. L'activité de l'agence postale communiquée par la Poste représente en moyenne 3 passages par jour d'ouverture. Il y a lieu de réfléchir à une gestion différente de l'agence postale. La poste verse 1200€ par mois, cela couvre le traitement de l'agent, la location des locaux et les charges.*

### **ODEURS A L'ÉCOLE MATERNELLE**

*L'ATSEM a informé la mairie qu'une odeur d'égout est persistante au niveau des sanitaires de la maternelle depuis les inondations de juin 2025. La canalisation qui passe sous la maternelle concerne l'assainissement de la partie nord du village. Mr le Maire et Pascal REINBOLD se sont rendus dans le vide sanitaire et ont constaté que les couvercles des regards étaient ouverts. Ils ont été remis en place. Un agent technique a étanchéifié et bloqué les couvercles. Depuis ces interventions, l'odeur s'est nettement améliorée dans la maternelle.*

*Claude JEHL a contacté le SDEA notamment Mr Metz qui passera voir l'installation. Une prise en charge de la modification du système par le SDEA est possible car il s'agit d'un réseau public.*

### **MIELLERIE**

*Le dégât des eaux de la miellerie se situe au niveau du coude du chéneau encaissé qui s'est décroché. L'expert de l'assurance est passé. Des travaux provisoires ont été réalisés par les agents techniques pour que l'extraction du miel (de mai à septembre) puisse être réalisée par l'association. Pascal REINBOLD informe l'assemblée que de nouveaux devis de travaux sont en cours afin de mettre aux normes les locaux.*

*Un point sur les devis et les travaux envisagés est prévu au prochain conseil municipal.*

*Un dossier sera constitué pour demander une subvention à la CCRM car l'association qui occupe les locaux est intercommunale.*

### **PRÉVENTION / SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

*Karine ROLLAND informe l'assemblée qu'un courrier, signé par Mr le Maire et elle-même, concernant la prévention et la sécurité routière aux abords de l'école a été donné courant de la semaine à la Directrice de l'école pour distribution aux élèves.*

### **DÉGRADATION RUE DE LA PATRIE**

*Pascal REINBOLD indique qu'une enquête de voisinage est actuellement réalisée par les gendarmes de Marckolsheim suite aux dégradations constatées rue de la Patrie. 2 individus seraient identifiés comme s'étant déjà rendus dans la propriété concernée.*

### **MARCHE GOURMANDE**

*Pascal REINBOLD signale que Julie KOBLOTH, agent ONF, a repris le travail ce jour suite à son congé maternité. Elle va rapidement regarder le parcours de la marche gourmande organisée par le foot.*

### **TRAVAUX GRAVIÈRE AF**

*Pascal REINBOLD informe l'assemblée que l'association l'Espérance, locataire de la gravière AF, souhaite réaliser des travaux. Le niveau de la berge côté village sera surélevé avec de la terre issue de la berge côté Rhin. L'association souhaite faire les travaux les 1, 2 et 3 mai en tenant compte du passage de la marche gourmande du 1<sup>er</sup> mai.*

### **SIVU**

*Gaël WALSBURGER s'est rendu à la réunion organisée par le SIVU où les compétences et les actions menées ont été présentées. Il informe l'assemblée que 10 bucherons sont en charge de notre secteur. La prochaine réunion aura lieu au mois de mai.*

### **VILLE EN SELLE**

*Anne GATTANG souhaite savoir s'il est possible d'inscrire la commune d'Artolsheim à cette opération. La mairie est chargée de se renseigner sur les modalités d'inscription.*

### **COMMÉMORATION DU 8 MAI**

*L'invitation aux habitants est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres par les agents techniques.*

Mr le Maire clôture la séance à 21h45

Le Maire,  
Damien SCHULTZ



Le Secrétaire  
Olivier MITRE

